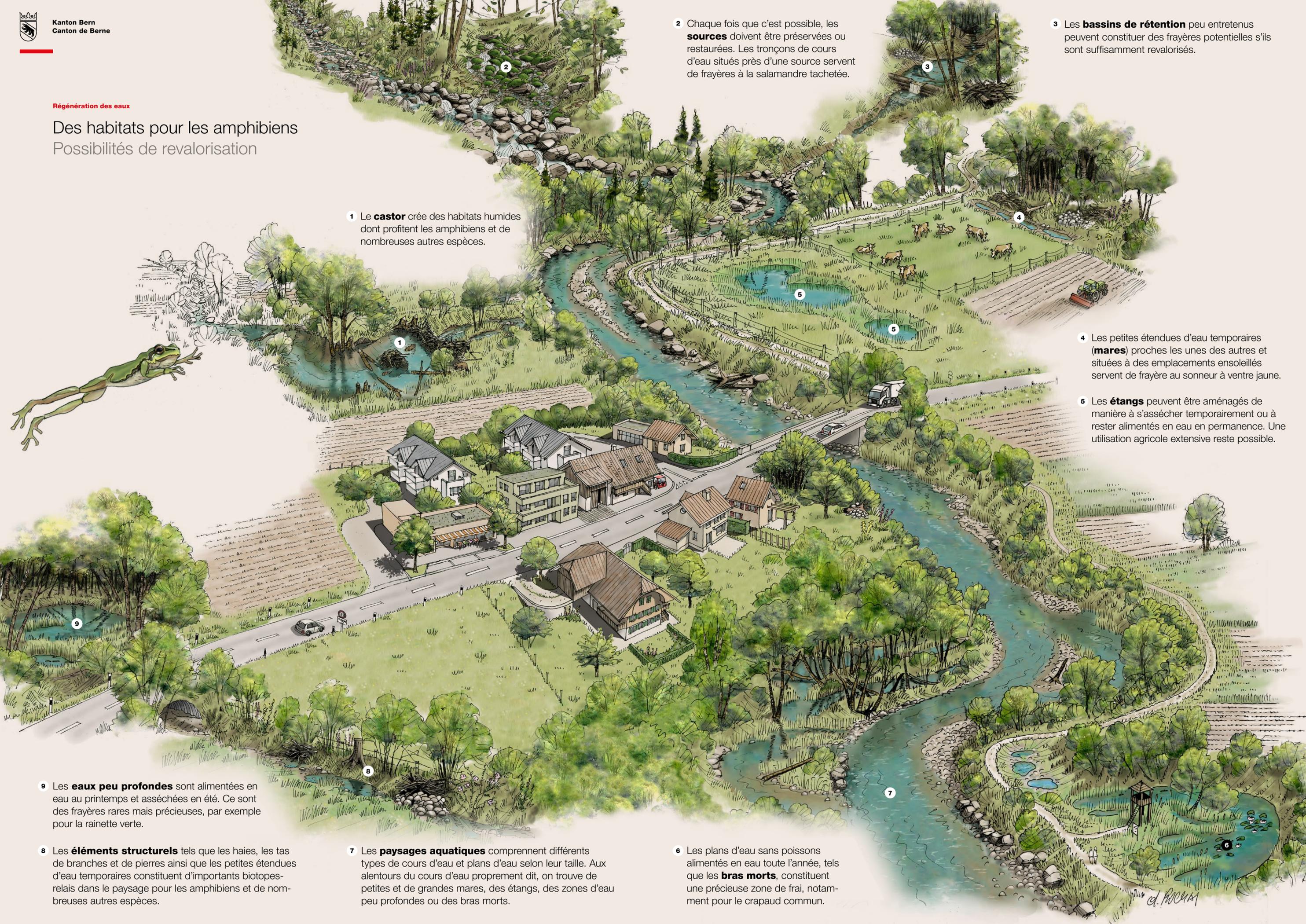


Régénération des eaux

Des habitats pour les amphibiens

Possibilités de revalorisation



1 Le **castor** crée des habitats humides dont profitent les amphibiens et de nombreuses autres espèces.

2 Chaque fois que c'est possible, les **sources** doivent être préservées ou restaurées. Les tronçons de cours d'eau situés près d'une source servent de frayères à la salamandre tachetée.

3 Les **bassins de rétention** peu entretenus peuvent constituer des frayères potentielles s'ils sont suffisamment revalorisés.

4 Les petites étendues d'eau temporaires (**mares**) proches les unes des autres et situées à des emplacements ensoleillés servent de frayère au sonneur à ventre jaune.

5 Les **étangs** peuvent être aménagés de manière à s'assécher temporairement ou à rester alimentés en eau en permanence. Une utilisation agricole extensive reste possible.

9 Les **eaux peu profondes** sont alimentées en eau au printemps et asséchées en été. Ce sont des frayères rares mais précieuses, par exemple pour la rainette verte.

8 Les **éléments structurels** tels que les haies, les tas de branches et de pierres ainsi que les petites étendues d'eau temporaires constituent d'importants biotopes-relais dans le paysage pour les amphibiens et de nombreuses autres espèces.

7 Les **paysages aquatiques** comprennent différents types de cours d'eau et plans d'eau selon leur taille. Aux alentours du cours d'eau proprement dit, on trouve de petites et de grandes mares, des étangs, des zones d'eau peu profondes ou des bras morts.

6 Les plans d'eau sans poissons alimentés en eau toute l'année, tels que les **bras morts**, constituent une précieuse zone de frai, notamment pour le crapaud commun.

Les amphibiens en Suisse

En Suisse, les amphibiens et leurs habitats sont protégés par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Près de 70 % des amphibiens indigènes se trouvent sur la liste rouge des amphibiens menacés. Chez certaines espèces, plus de la moitié des populations ont disparu au cours des 30 dernières années.



Deux espèces menacées de la liste rouge : le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le triton lobé (*Lissotriton vulgaris*). Photos : A. Meyer.

Chez la plupart des amphibiens, le cycle de vie se déroule en deux phases. Des œufs éclosent des têtards, qui vivent presque toujours dans l'eau. Plus tard, ils se métamorphosent pour prendre leur forme adulte et vivent sur terre. Les amphibiens ont donc besoin, d'une part, de milieux aquatiques pour se reproduire et, d'autre part, de différents habitats terrestres. Les forêts clairsemées de feuillus, les forêts alluviales, les ourlets herbeux situés le long des haies ainsi que les prairies humides, les friches ou les stations rudérales leur servent de quartiers d'été et sont très importants pour la recherche de nourriture. Pour passer l'hiver, la plupart des amphibiens cherchent des cachettes en général souterraines, à l'abri du gel, qu'ils trouvent souvent dans la forêt.

Les différentes espèces ont des besoins différents – les conseils des spécialistes

Chaque espèce d'amphibien a des exigences spécifiques en matière d'habitat aquatique et terrestre. C'est pourquoi les spécialistes doivent être intégrés assez tôt dans la phase de planification. Cela permet de favoriser les espèces appropriées à l'endroit prévu et d'harmoniser les mesures de manière optimale.

Plans d'eau temporaires – alimentés en eau l'été, secs l'hiver

Selon l'espèce cible, un plan d'eau est aménagé de manière à ce qu'il s'assèche naturellement à la fin de l'été ou qu'il puisse être vidé. Cela permet d'éviter une colonisation permanente par des invertébrés (larves de libellules et de coléoptères) et des poissons.

Remarque

Dans la mesure du possible, les étangs doivent être construits en tant qu'étangs alimentés par des eaux souterraines ou des eaux de pluie. Il faut renoncer à une étanchéité artificielle (couverture en béton, bentonite) dans l'espace réservé aux eaux. Si, pour des raisons techniques, une étanchéité par film plastique est inévitable, elle doit être justifiée par des spécialistes.

Une perte très importante

En Suisse, les zones humides ont perdu 90 % de leur surface entre 1850 et 2010. D'une part, ces dernières ont été drainées et asséchées, d'autre part les cours d'eau ont été aménagés, canalisés ou mis sous terre. Les zones humides et les paysages fluviaux restants ont été isolés les uns des autres et ont souvent beaucoup perdu de leur qualité.

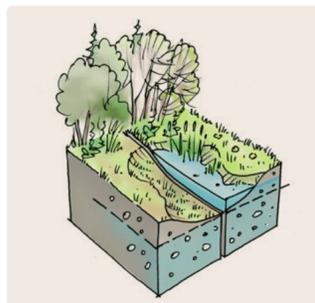


Un milieu naturel exploité de manière extensive profite aux amphibiens. Photo : M. Mägli

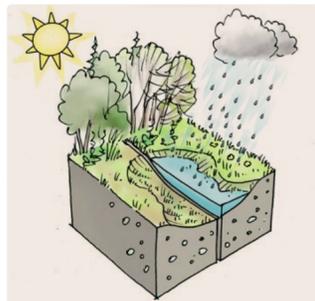
Protéger et promouvoir – l'habitat idéal

Pour protéger les amphibiens, il convient de préserver et de revaloriser les zones humides, notamment en créant de nouveaux plans d'eau et en les aménageant de manière à ce qu'ils répondent aux besoins des espèces prioritaires. Il faut un réseau d'étangs, de mares, de fossés, de surfaces inondées et de petites sources en surface comme lieux de reproduction.

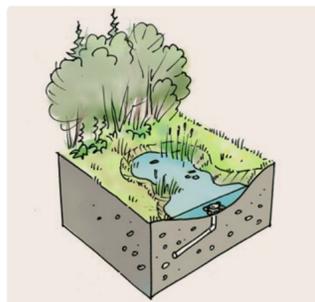
Si l'environnement est exploité de manière extensive et présente des structures telles que des haies, des tas de branches et des prairies, l'habitat est pratiquement parfait pour les amphibiens.



Les **étangs alimentés par des eaux souterraines** peuvent être construits sur des sites où la nappe phréatique varie de telle sorte qu'ils s'assèchent complètement en automne ou en hiver, mais qu'ils sont constamment alimentés en eau au printemps et en été.



Dans les endroits où le sous-sol est dense, il est également possible de créer des **étangs ou des mares alimentés par l'eau de pluie**.



Pour les **plans d'eau à écoulement artificiel**, la régulation de l'afflux et/ou de l'écoulement de l'eau se fait par un dispositif technique. Ces plans d'eau sont vidangés à la fin de l'été.

Prédateurs indésirables

Les œufs et les têtards d'amphibiens figurent souvent au menu d'autres espèces comme les poissons et les larves de libellules. Cela peut être problématique pour les populations locales d'amphibiens menacés. Les plans d'eau de reproduction des amphibiens doivent donc être aménagés de manière à réduire au maximum la pression des prédateurs.

Les larves de libellules s'attaquent volontiers aux têtards. Des plans d'eau temporaires sans larves de libellules sont donc très importants pour des espèces rares comme le sonneur à ventre jaune.

Illustration : V. Maurer

Revitaliser – restaurer les bases naturelles de la vie

Les revitalisations permettent de remettre les ruisseaux, rivières et lacs dans un état proche de la nature et de restaurer ainsi les bases naturelles de la vie importantes pour les espèces animales et végétales caractéristiques de ces milieux. Pour que les espèces d'amphibiens indigènes rares en profitent, il faut, en plus des grandes revitalisations, des biotopes supplémentaires (plans d'eau et biotopes-relais) qui doivent être pris en compte dans la planification globale. La promotion des amphibiens représente donc une partie de la planification globale dans le cadre de projets d'aménagement des eaux proches de la nature.

Remarque

Des informations détaillées sur la promotion des amphibiens en Suisse sont disponibles sur www.karch.ch.

Entretien – le travail de suivi

Dans l'idéal, l'entretien d'une mesure de revalorisation est prévu dès la phase de planification du projet et doit être assuré après la réalisation des travaux. Un entretien récurrent est en général indispensable, car les plans d'eau nouvellement créés s'ombragent et sont de plus en plus ombragés par la végétation croissante.

Les possibilités suivantes s'offrent pour assurer l'entretien des habitats des amphibiens :

- En zone agricole, les cours d'eau à amphibiens (cours d'eau proches de l'état naturel/naturels) peuvent être annoncés au titre des mesures pour la qualité du paysage.
- Pour l'entretien des habitats pour les espèces prioritaires, un cofinancement peut être demandé auprès du Service de la promotion de la nature.
- Dans les zones prioritaires en forêt, l'Office des forêts et des dangers naturels encourage la préservation et la promotion des habitats des amphibiens au moyen de contrats de gestion.
- Les communes disposent aussi souvent de possibilités d'entretenir de tels habitats sur leur territoire.
- Avec un peu de chance, une association (de protection de la nature) locale ou régionale se mettra à disposition pour les travaux d'entretien.
- Des interventions d'associations, de classes, de la protection civile ou de sociétés de chasse sont également possibles dans le cadre des travaux d'entretien. Dans ces cas, un accompagnement professionnel est généralement nécessaire.
- L'entretien des habitats des amphibiens peut être assuré pour une durée déterminée dans le cadre de mesures de compensation (p. ex. énergie hydraulique).



Le castor crée de précieux habitats pour de nombreuses espèces d'amphibiens et de nombreuses espèces animales et végétales. Photo : Ch. Angst, Biberfachstelle

Le castor participe à l'aménagement

Le castor est de plus en plus présent sur le Plateau. En construisant ses barrages, il crée de nouveaux étangs et zones humides, et aménage son habitat comme aucun autre animal. Les amphibiens en profitent. La volonté d'aménagement du castor et son influence sur le régime des eaux doivent donc à l'avenir être intégrées de manière ciblée à l'ensemble des mesures destinées à favoriser les amphibiens.

Soutien financier

Le Fonds de régénération des eaux (FRégén) peut participer à des mesures visant à revaloriser les habitats des amphibiens ou à en créer de nouveaux. Les demandes de subventionnement sont traitées par le Service de la promotion de la nature. Les coûts résiduels imputables sont financés après déduction des montants ordinaires par la Confédération et le canton ou par des tiers (financement résiduel).

Informations complémentaires

Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne
Schwand 17, 3110 Münsingen



Fonds de régénération des eaux (FRégén) : be.ch/renf
Service de la promotion de la nature (SPN) : be.ch/natur

Autres services spécialisés :
Inspection de la pêche du canton de Berne : be.ch/fischerei
Aménagement des eaux du canton de Berne : bvd.be.ch
Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse : karch.ch
Service Conseil Castor : biberfachstelle.ch

Impressum

Éditeur : Fonds de régénération des eaux
Canton de Berne, OAN
Texte et rédaction : Janine Flühmann
et Christa Andrey, OAN
Adaptation linguistique : klartext umwelt
Traduction : Service de traduction de la DEEE
Illustration : Denis Rochat, Emch et Berger
Mise en page : noord.ch
Impression : Vögeli AG



MERCI